



**ARDÈCHE FRAÎCHE**  
CONCEVOIR ET AMÉNAGER  
DES LIEUX PUBLICS REFUGES FACE  
AUX CANICULES EN MILIEU URBAIN





## CONTEXTE

Le réchauffement climatique accentue la fréquence et l'intensité des canicules. Lors de la COP Adaptation en Ardèche en juillet 2025, les échanges entre acteurs du territoire ont souligné la vulnérabilité croissante des populations face aux épisodes de fortes chaleurs.

De nombreuses personnes — notamment les personnes âgées, les ménages précaires et les jeunes enfants — habitent dans des logements dits « passoires thermiques », inadaptés aux canicules. Ceux-ci sont souvent situés dans des quartiers denses où les espaces publics à proximité n'offrent pas de lieux refuges (manque de fraîcheur, d'ombre et de présence végétale).

### FACE À CES CONSTATS, DEUX ENJEUX PRIORITAIRES ÉMERGENT :

- 1 **Mieux planifier l'urbanisme face au changement climatique**
- 2 **Aménager les espaces publics afin de réduire l'exposition des personnes, en particulier les personnes les plus vulnérables, aux fortes chaleurs**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) lancent alors **le projet de recherche-action « Ardèche Fraîche »**.



# OBJECTIFS

**Deux communes ardéchoises seront accompagnées pour concevoir et tester des aménagements sur un espace public particulièrement exposé aux épisodes de fortes chaleurs.**

Pour cet accompagnement sera missionnée une équipe pluridisciplinaire de professionnels afin de guider les services techniques dans la mise en oeuvre de matériaux de réemploi.

L'objectif d' « Ardèche Fraîche » est **d'abord d'expérimenter puis de valoriser des solutions concrètes d'aménagement permettant de créer des lieux publics refuges face aux fortes chaleurs**, en s'appuyant sur six piliers :



# OBJET DU PROJET

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à **sélectionner deux sites d'espace public dans deux communes ardéchoises** pour participer à cette démarche expérimentale.

Sur chaque site, **entre 17 000 € et 27 000 € seront investis** par les partenaires pour l'intervention de professionnels.

Une **participation financière sera demandée à la commune, entre 2 500 € et 5 000 €.**

Ces deux montants varient encore selon une demande de financement supplémentaire en cours auprès de l'ARS.

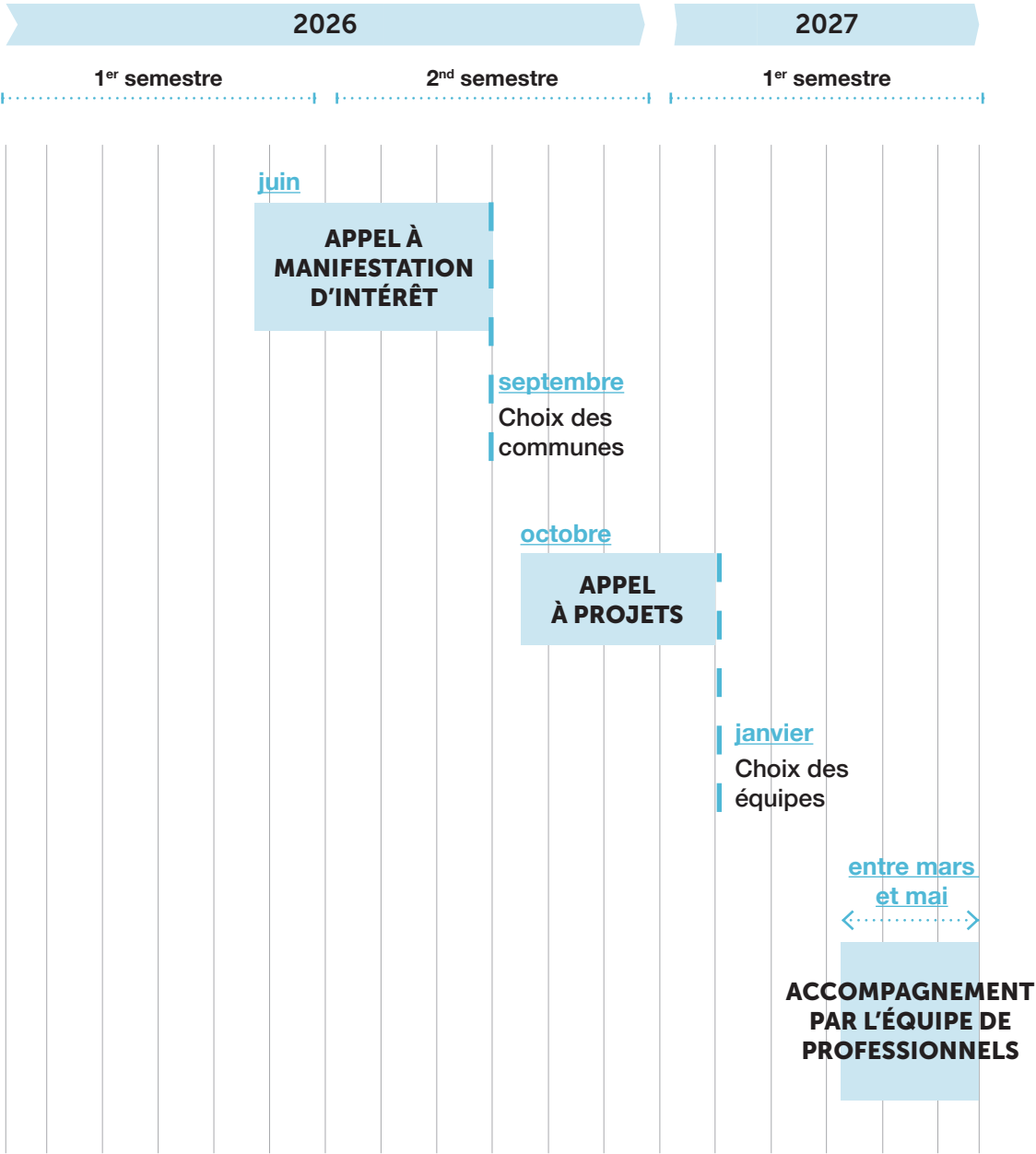
## LES COMMUNES RETENUES BÉNÉFICIERONT DE :

**1 L'accompagnement par une équipe de professionnels** (paysagistes, architectes, designers, urbanistes, ...) **pour le réaménagement du site** en trois phases :

- État des lieux - associant habitant·es et acteurs locaux
- Co-conception du projet - associant habitant·es et acteurs locaux
- Aménagement transitoire du site - sous la forme d'un chantier participatif

**2 La valorisation du projet** à l'échelle départementale et nationale par la diffusion d'un film documentaire.

# CALENDRIER



# PROFILS DES COMMUNES ET SITES RECHERCHÉS

**Cet AMI vise à sélectionner deux sites d'espace public dans deux communes présentant :**

- \* un site d'espace public exposé aux fortes chaleurs ;
- \* des enjeux sociaux identifiés avec le soutien d'une structure facilitatrice ;
- \* une capacité de mobilisation locale (techniciens, médiateurs, matériaux, ...) ;
- \* une volonté de s'engager dans un processus participatif de conception et expérimental pour les aménagements ;
- \* la volonté de s'engager par une participation financière ;
- \* des possibilités d'hébergement de l'équipe de professionnels.

**Le projet devra se dérouler dans un espace public localisé soit dans :**

- \* un Quartier Politique de la Ville (QPV) ;
- \* une commune bénéficiant du programme Petites Villes de demain (PVD) ;
- \* une commune bénéficiant du programme Action Coeur de Ville (ACV) ;
- \* un quartier dense, à proximité de logements sociaux et/ou d'équipements à caractère social.

# CRITÈRES DE SÉLECTION

Les sites sélectionnés devront présenter un réel intérêt à intervenir sur le volet résorption d'un îlot de chaleur et sur le volet social.

**La sélection des deux communes se fera au regard des critères suivants :**

- le potentiel de résorption d'un îlot de chaleur ;
- la situation à proximité de logements « passoires thermiques » et de populations vulnérables ;
- la présence d'une structure facilitatrice sur le territoire pour le volet social ;
- la capacité à mobiliser les élus, les services techniques et des matériaux de réemploi dans le projet.

Le choix se portera sur deux communes d'échelles différentes, afin de faciliter l'identification au projet Ardèche Fraîche pour d'autres communes par la suite.

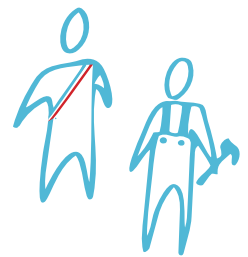
À réception des candidatures, seront vérifiées l'éligibilité du candidat et la complétude du dossier.

Si besoin, le COPIL pourra vous solliciter pour avoir des éclaircissements.

# ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

## La commune s'engage à :

- s'investir dans une dynamique de projet ;
- faire preuve de disponibilité et de sensibilité aux enjeux de résilience face au réchauffement climatique ;
- porter un dispositif fort de démarche participative, depuis la conception jusqu'à la réalisation ;
- mobiliser son équipe technique pour accompagner le projet et mener le chantier aux côtés de l'équipe pluridisciplinaire de professionnels ;
- héberger l'équipe durant l'accompagnement (surtout durant le chantier participatif) ;
- participer financièrement ;
- participer au processus de communication et de valorisation du projet.



## Les trois partenaires (DDT, ARS, CAUE) s'engagent à :

- accompagner les deux communes dans la coordination du projet et le suivi du projet (organisation du jury pour choisir les équipes de professionnels, appui logistique, ...)
- mettre à disposition d'une équipe de professionnels qualifiés chargés de réaliser le projet auprès des communes.
- apporter un appui technique sur les enjeux d'urbanisme transitoire, d'urbanisme favorable à la santé et de réemploi.
- contribuer à la valorisation et à la diffusion des enseignements du projet à l'échelle départementale et nationale.



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Date limite pour dépôt des dossiers de candidatures : 30 Septembre 2026.**

## PIÈCE À REMPLIR POUR LA CANDIDATURE :

- Fiche de candidature signée
- 3 photos du site

## CONTACT :

### Référente de l'action

Roxane FLEURY, conseillère architecte, CAUE de l'Ardèche  
rfleury@caue07.fr / 06 68 84 85 92

**Un Appel à Manifestation d'Intérêt co-organisé par :**



Conseil  
d'architecture,  
d'urbanisme et  
de l'environnement





**Caue**  
de  
l'Ardèche

Conseil  
d'architecture,  
d'urbanisme et  
de l'environnement

**CAUE de l'Ardèche**  
2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

[www.caue07.fr](http://www.caue07.fr)  
04 75 64 36 04  
[accueil@caue07.fr](mailto:accueil@caue07.fr)



CAUE de l'Ardèche



[caue\\_ardeche](https://www.instagram.com/caue_ardeche)



CAUE de l'Ardèche



[@caue07000](https://www.youtube.com/@caue07000)